



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRONDISSEMENT DE DIE
DÉPARTEMENT DE LA DROME

=====

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS – Cœur de Drôme

ARRÊTÉ N° 2023-467

Abrogation de l'arrêté n°2023-226 du 21 septembre 2023 portant délégation de signature à Madame Fanny BORSON

Le Président de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18, L.5211-2 et L.5211-9,

VU l'arrêté n°2023-226 du 21 septembre 2023 portant délégation de signature à Madame Fanny BORSON, Cheffe de service petite enfance et directrice par intérim du multi-accueil Le Petit Bosquet à Crest, pour signer les contrats d'accueil au sein de cet établissement,

CONSIDERANT la réorganisation du multi-accueil Le Petit Bosquet,

ARRETE

Article 1 : A compter du 22 décembre 2023, l'arrêté n°2023-226 du 21 septembre 2023 est abrogé.

Article 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE PAR :

Transmission au Représentant de l'Etat : **22 DEC. 2023**

Transmission à l'Intéressée : **22 DEC. 2023**

Publication : **22 DEC. 2023**

Aouste sur Sye, le 22 décembre 2023
Le Président, Denis BENOIT



Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye
+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

• AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE